

volonté de la dite fabrique depuis le mois de janvier dernier, les condamne en outre à se désister, sous deux fois vingt-quatre heures de la signification du présent jugement, de la possession du dit banc, leur fait défense de troubler la dite fabrique à l'avenir sous les peines de droit, le tout avec dépens.

Par la cour,

(Signé) PERRAULT ET BURROUGHS, P. B. R.

La Gazette et le Morning Courier de Montréal rapportent les adieux faits par lord Sydenham au conseil spécial avant la dissolution de ce corps. Son Excellence dit, entr'autres choses, qu'il était émané du conseil plus de mesures utiles qu'aucun corps représentatif en cette province n'en avait jamais produit dans le même espace de temps; que sachant avec quel soin et quelle sollicitude chaque mesure avait été rédigée et examinée dans ses détails les plus minutieux pendant son passage au conseil, connaissant l'esprit constitutionnel qui avait toujours présidé aux délibérations de ce corps, et convaincue que ses mesures étaient calculées pour assurer les droits et avancer les intérêts de la province, elle n'hésiterait pas à prendre sur elle la responsabilité de toutes et chacune des ordonnances qu'il avait passées; qu'elle soutiendrait et défendrait tant en particulier qu'en public, ces mesures; et que c'était avec plaisir qu'en portant ses regards en arrière elle pouvait dire qu'en aucune occasion elle n'avait vu autre chose qu'une discussion loyale et ouverte, et l'exercice indépendant d'un jugement libre parmi les membres du conseil. La cérémonie s'est terminée par d'affectueuses poignées de mains entre Son Excellence et tous les conseillers présents.—*Id.*

M. GUY, juge de police à Montréal, a été arrêté et mis sous caution pour comparaître à la prochaine cour criminelle, sur une plainte en diffamation portée contre lui par M. A. P. HARR, avocat, qui le poursuit aussi au civil. La diffamation résulterait d'une lettre adressée à M. MYRDOCK, secrétaire en chef du gouverneur-général. Cette affaire a fait beaucoup de bruit à Montréal.—*Id.*

MILICE VOLONTAIRE.—Nous apprenons (dit le *Montréal Herald*) que le gouvernement se propose de réorganiser le bataillon d'infanterie légère de Montréal, sous les ordres du lieutenant colonel Holmes. Ceci (ajoute le *Herald*) semble annoncer des hostilités prochaines entre la Grande-Bretagne et les Etas-Unis.—*Id.*

## Faits Divers.

PHILADELPHIE.—La capitale de Pennsylvanie n'est pas seulement bouleversée par les orages financiers, le vent de la discorde religieuse y soulève, en même temps, ses tempêtes. Un docteur Moriarty, missionnaire catholique, a causé une sorte de révolution dans la fois jadis inébranlable de la métropole du *quakerisme*. A la voix de ce docteur, plus de trois cents conversions au catholicisme viennent, dit-on, de s'opérer d'un coup. Mais, d'un autre côté, MM. Chambers et Boardman n'auraient pas fait de moindres conquêtes au protestantisme. Cette fluctuation des esprits a causé quelques scandales au sein des temples mêmes. Un pasteur protestant ayant prêché, l'autre soir, contre l'égise romaine, une femme, nouvelle adepte de cette église, s'est levée avec indignation et a traité d'impostures les allégations du prédicateur. De semblables scènes ont eu lieu le dimanche dans une autre église. Dieu sauve Philadelphie! La banqueroute et la guerre de religion, c'est trop d'un!—*Courrier des E. U.*

—UNE SUBSTITUTION.—Une femme tenant en ses bras un enfant, dont elle avait couvert la figure pour le préserver du froid, est entrée dans un cabaret à bière, au village de Whiddon, comté d'York, en Angleterre, et a demandé un verre de bière bien fraîche. L'hôtesse, qui

avait en ce moment sur ses genoux un enfant endormi, le déposa dans son berceau, descendit à la cave et remonta avec un pot de bière; elle fut alors bien étonnée de ne plus retrouver sa pratique, et proféra quelques murmures de ce qu'on l'avait dérangé inutilement. Des cris étant partis en ce moment du berceau, elle s'y dirigea et fut tout effrayée de voir son enfant absolument noir et en proie à une sorte de convulsion nerveuse. Elle envoya chercher un médecin, qui augmenta la douleur de la pauvre mère en lui faisant connaître que l'on avait substitué à son fils un autre enfant noir comme un nègre, non par l'effet d'une maladie, mais parce que telle était apparemment la couleur de son père. L'enfant a été conduit à l'hospice. Tous les efforts pour retrouver la femme inconnue et le nourrisson qu'elle a volé ont été infructueux.

On a fait de bizarres conjectures sur les motifs qui ont occasionné un pareil crime. Elles vont jusqu'à supposer que la femme d'un riche colon de la Jamaïque, arrivée en Angleterre, aura voulu faire disparaître le fruit honteux de son commerce avec un nègre, et qu'elle a chargé de cette commission une personne entièrement inconnue dans le pays.—*Id.*

—LA CHASSE A L'OURS.—Les détails suivants sont extraits du *Courrier suisse*:

"Abrabam Cap, de Saint-Cerges, forestier et chasseur de profession faisait, il y a une quinzaine de jours une tournée dans les environs de ce village avec un nommé Constant. En passant au Vuarnoz, près d'un endroit où il y a une petite caverne, leur chien se mit à aboyer par moments. En bon chasseur, Cap pensa qu'il pouvait bien y avoir quelque chose dans la tanière en question. Ils en cherchèrent l'entrée, mais elle était couverte de neige extrêmement durcie et en grande quantité. Un jeune homme vint à passer près d'eux, allant au bois avec sa hache; il s'arrêta et les aida à coups de hache à débayer cette neige. Dessous, ils trouvèrent des broussailles et enfin le trou, exactement fermé avec des pierres qu'ils ôtèrent. L'ouverture rétablie, il fut question d'y faire passer l'un d'eux. Cap décida Constant à s'y fourrer, et pour pouvoir le faire, ce dernier fut obligé d'ôter sa veste et son gilet, et d'entrer ainsi en chemise. Quand il fut dedans, il put se tenir droit. Ayant armé sa carabine, il fit quelques pas sans voir goutte. Il cria alors aux autres qu'il ne voyait rien, qu'il fallait allumer un cornet de poix qu'ils avaient, et entrer avec; ce que fit Cap.

"Quand celui-ci fut dedans avec sa lumière, Constant avait devant lui, à bout portant, un ours énorme prêt à lui sauter dessus; Constant lâcha sa détente; le coup partit, la poix s'éteignit, et l'ours, atteint à la tête, se mit à hurler d'une manière affreuse, tellement que la montagne en tremblait. Cap s'était vite blotti contre une paroi, où il se tenait debout, pensant que l'ours chercherait à sortir, et ne disait mot. Constant, en chemise, courait dans la caverne en criant: *Ah diantre! va mé laissi tot solet!* Cap répondit à voix basse: *De say, iéé.* Au même moment, l'ours, qui se trouvait près de Cap, lui pose la patte sur l'épaule, et lui emporte habit, gilet, chemise et peau. Aux cris de Cap, l'ours se sauve à l'entrée, montre sa grosse tête, sur laquelle le jeune homme resté dehors décharge un bon coup de hache, qui achève l'ours. Mais, nouvel embarras! en se débattant, l'ours bouchait complètement l'entrée. L'odeur de la poudre et le manque d'air suffoquaient Cap et Constant. "Tire-le par les pattes!" criaient-ils à leur compagnon. "Pousse-le par derrière!" disait celui-ci. A force de pousser et de tirer, ils en vinrent pourtant à bout, et mirent l'ours dehors. Il était très grand et pesait 233 livres. On le monte à présent dans une ville voisine, et, à ce qu'on assure, un ami de nos héros expose, sur un tonneau, dans les rues, toute l'histoire de la prise de l'ours."—*Id.*